

Cuers-Pierrefeu, le 30/07/2026
N°306/ARM/SIAé/AIA CP/2026

NOTE TECHNIQUE

OBJET : Nettoyage de voiries, abords des bâtiments et pluviaux, tri des déchets et matériels divers, rangement de parcs et de matériels sensibles, par un établissement ESAT.

RÉFÉRENCE : Renouvellement du marché M2238076000, titulaire ESAT AVATH 83.

ICT DUSSAUX Maxime,
Chef du Département Maitrise des Risques
de l'AIA Cuers-Pierrefeu



Table des matières

1.	OBJET	2
2.	NATURE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION	2
3.	DESCRIPTIF DE LA PRESTATION	2
4.	EXIGENCES PARTICULIERES	2

1. OBJET

Nettoyage de voiries, abords de bâtiments et pluviaux, tri de déchets et matériels divers, rangement de parcs et de matériels sensible, par un établissement ESAT, sur le site de l'AIA CP.

2. NATURE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Emploi sur le site de personnes en situation de handicap, par l'intermédiaire d'un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Cette assistance vient en complément du marché d'entretien des espaces verts et de diverses autres tâches comme cité en objet.

3. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

3.1. Désignation des prestations

- Nettoyage manuel des voiries,
- Nettoyage manuel des abords des bâtiments,
- Ramassage manuel des déchets dans les espaces verts,
- Nettoyage manuel des pluviaux (avaloires, grilles mobiles)
- Tri de déchets et matériels divers (archives, outillages)
- Rangement et tri de matériels sensibles (pièces aéronautiques, outillages, divers...)
- Collecte des piles usagées et vidage des bacs des toners / cartouches)

3.2. Fréquence d'exécution :

Les prestations sont réalisées 4 jours par semaine, avec un minimum de 2 heures par jour.

Des aménagements d'horaires seront adaptés en fonction de la météo et des saisons.

4. EXIGENCES PARTICULIERES

4.1. Liées au site

Dès notification, l'ESAT fera une demande de badge d'accès permanent au site de l'AIACP pour les personnels chargés d'effectuer les prestations qui sera assujétie à un contrôle primaire en amont.

4.2. Liées à la prestation

Une équipe est composée au maximum de 6 ouvriers handicapés, encadrés par un moniteur.

Le moniteur devra se présenter au RTAIA (Responsable Technique AIA) au début et à la fin de chaque prestation.

Occasionnellement des renforts peuvent-être demandés par l'AIACP (intempéries, inondation, nettoyages spécifiques ...). Les devis des coûts supplémentaires sont établis aux conditions du marché.

L'élimination des déchets verts est à la charge du prestataire et doivent être enlevé du site au plus tard le dernier jour d'intervention de la semaine.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- GONZALEZ Romuald (0420)

COPIES :

- SAT/DMR
- SDGO
- CDMR
- RTAIA du marché